

## Mesures de renforcement pour la cible 3.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances <sup>14)</sup>	Principales cibles impactées
<b>Politiques publiques</b>						
3.1 M1	b	Les mesures en lien avec les programmes de promotion de la santé et de prévention sont renforcées afin d'atteindre les différents groupes cibles (mesure commune avec la cible 3.2).	SSP	2021–2026	30 000 francs (2021), 50 000 francs/an (2022–2023), 70 000 francs (2024) 80 000 francs/an (2025–2026)	 3.2  3.3
<b>Propre fonctionnement de l'État</b>						
3.1 M3	f	La nouvelle politique du personnel est conçue de manière à intégrer des mesures de promotion de la santé au travail (notamment cadre de travail respectueux de la santé du personnel, maintien en emploi des collaboratrices et collaborateurs atteints dans leur santé, adaptation des espaces aux besoins de ressourcement tels que repos ou allaitement).	SPO	2021–2026	5000 francs (2021), 10 000 francs/an (2022–2025), 15 000 francs (2026)	 3.2  5.1  8.2
3.1 M4	f	La nouvelle stratégie immobilière de l'État intègre des mesures en vue de garantir aux collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail propices à la concentration notamment par le projet Friburo. Le bien-être du personnel est placé au centre des réflexions, auxquelles le Service du personnel est invité à participer.	SBat, SPO	2022–2026		 3.2  8.2